



## Plan de restructuration économique et promesse d'embauche

Par **gwenaelle**, le **14/03/2009** à **21:55**

Bonjour,

Mon ami travail dans une importante entreprise de transport routier.

Il y est en CDD avec promesse d'embauche écrite à la clef de ce contrat.

Cependant, avec la crise économique actuelle, la société qui l'emploi est en plan de restructuration économique et ne donne pas suite a son CDD qui débouche pourtant sur cette fameuse promesse d'embauche écrite.

Ont-ils droit de ne pas donner cours a cette promesse?

Peut-on les mener devant le conseil des prud'hommes et si oui comment?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.